Guide des résidents de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

SAINT-LAURENT
DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

TABLE DES MATIERES

Mot du maire 3
Historique 4
Gestion municipale 5
Conseil municipal 5
Séance du conseil municipal 6
Les comités 6
Les services d'urgence 7
  La Sûreté du Québec 7
  Le service incendies 7
Les services d'Inspection et d'urbanisme 8
Gestion des eaux usées 9
Gestion des matières résiduelles 10
  Ordures ménagères 10
  Matières recyclables 11
  Compostage 11
  Monstres – peinture – piles 11
  Matériaux de construction, pierres, branches, etc. 11
  Gazon et feuilles mortes 11
  Couches réutilisables pour bébé – programme de subvention 11
Les services de loisirs 12
  Le Terrain des loisirs 12
  La piste de ski de fond 12
  Les cours 12
  La bibliothèque 13
  Les camps d'été 13
Les mÉdias locaux 14
Église 14
Plumobile 15
Écoles 15
Les autres services 16
Le club nautique 17
Le Centre d'Art de Saint-Laurent 17
Le Parc maritime 18
  Photographies 19

MOT DU MAIRE

Bienvenue à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans,

En parcourant ce guide des nouveaux résidents, vous allez découvrir une des six municipalités formant le berceau de l'Amérique française. Fondée en 1679, Saint-Laurent compte maintenant 1608 résidents. Elle est bordée par Sainte-Pétronille à l'ouest, Saint-Pierre au nord, Saint-Jean à l'est, et au sud par le majestueux fleuve Saint-Laurent.

Le premier souci du conseil et des employés municipaux est de bien accueillir les nouveaux résidents, de bien informer et de bien servir la population en général. Pour cela, nous comptons également un excellent bassin de bénévoles qui mettent leurs talents et leurs idées au service de leurs concitoyens afin de rendre la Municipalité aussi dynamique et attrayante que possible.

L'agriculture et le tourisme jouent un rôle important dans l'économie de Saint-Laurent qui jouit également d'un patrimoine architectural imposant datant d'aussi loin que les années 1700. En effet, Saint-Laurent compte au-delà de 131 résidences répertoriées, dont cinq présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Petite communauté rurale située à quelques minutes de la ville et nichée au pied d'un joli coteau, la Municipalité peut compter sur plusieurs commerces et services de proximité (Parc maritime, marina, terrain de jeux, bibliothèque, salle communautaire, épicerie, bureau de poste, guichet Desjardins, casse-croûte, auberge, gîtes, galeries d'art et boutiques, église, ainsi qu'une pittoresque école primaire) pour faciliter la vie au quotidien des jeunes familles, des couples, des personnes seules et des aînés, tout comme celle des visiteurs. Nous espérons que vous y découvrirez un milieu de vie de qualité, enrichissant, sécuritaire et propice à l'épanouissement de chacun.

Au nom des six conseillers municipaux, des employés et en mon nom personnel, nous espérons donc que vous apprécierez la vie au sein de notre municipalité.

Yves Coulombe
Maire

HISTORIQUE

Le territoire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a été reconnu comme paroisse dès 1679 et la municipalité fut quant à elle constituée en 1855.

Son village s'étire de part et d'autre du noyau paroissial. Près de l'église d'inspiration néoclassique (1860) se trouve une plaque commémorative rappelant le débarquement des troupes de Wolfe en 1759. Selon la tradition, l'église de l'époque fut la seule que Wolfe épargna, le curé Martel ayant eu l'inspiration de laisser une note sur la porte de son église, adressée « aux dignes officiers de l'armée anglaise qu'il savait humains et généreux » et rédigée ainsi : « Je vous prie d'avoir soin de mon église, de mes dépendances et de mon presbytère. J'aurais souhaité que vous fussiez arrivés plus tôt afin de goûter aux légumes de mon jardin... »

Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans fut longtemps reconnu pour la construction de bateaux et chaloupes en bois. De 1908 à 1967, le chantier maritime de Saint-Laurent marqua le développement de la municipalité. Jusqu'à 150 personnes y travaillèrent à une certaine époque, en faisant la plus importante industrie de l'île d'Orléans. La municipalité est encore aujourd'hui symbole du lien profond qu'entretiennent les Orléanais avec le fleuve.

Riche en histoire et fier de son passé, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans fait partie de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans et compte plusieurs monuments classés ou reconnus.

Le Parc maritime de Saint-Laurent commémore l'histoire navale de la municipalité.

GESTION MUNICIPALE

Madame Michelle Moisan
Directrice générale et secrétaire-trésorière
mmoisan@saintlaurentio.com

Madame Brigitte Boulianne
Adjointe à la direction
info@saintlaurentio.com

Monsieur Sylvain Delisle
Adjoint à la direction et coordonnateur communautaire
admin@saintlaurentio.com

Monsieur Christian Plante
Contremaître
cplante@saintlaurentio.com

Monsieur Luc Blouin
Manœuvre

Pour joindre l'administration générale : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, au 6822, chemin Royal G0A 3Z0

- Téléphone : (418) 828-2322
- Courriel : info@saintlaurentio.com
- Site internet : www.saintlaurentio.com

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Yves Coulombe ycoulombe@saintlaurentio.com
maires

Monsieur André Vézina avezina@saintlaurentio.com
conseiller

Monsieur Marc-André Goulet magoulet@saintlaurentio.com
conseiller

Monsieur Marion Richard mrichard@saintlaurentio.com
conseiller

Madame Andréanne Lapointe 418 991-0803
Deblois - conseillère ggodbout@saintlaurentio.com

Monsieur Olivier Parent oparent@saintlaurentio.com
conseiller

Monsieur Bruno Gosselin bgosselin@saintlaurentio.com
conseiller

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances régulières du conseil ont généralement lieu le premier lundi de chaque mois à 20 h. Sauf exception, elles se tiennent à la salle communautaire au 6822, chemin Royal et tous les résidents sont invités à y participer. Les séances du conseil sont rendues disponibles en format vidéo en différé sur le site Internent de la Municipalité sous l'onglet « La municipalité > Procès-verbaux et vidéos ».

LES COMITÉS

Plusieurs comités œuvrent pour le bien-être collectif de la communauté. Si vous avez l'intérêt de vous impliquer dans un de ces comités, veuillez communiquer avec la municipalité.

Comité de la politique familiale et des aînés - Établissement et suivi des actions en lien avec la politique familiale. Veiller au bien-être de tous les citoyens en créant un milieu de vie agréable et adapté aux besoins de chacun.

Comité consultatif d'urbanisme - Sa mission première : fournir des recommandations au conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire. Il est composé de 5 membres, dont 3 bénévoles.

Comité des fêtes - Grâce à ce comité, tous les résidents peuvent profiter de différents évènements (Plaisir des neiges,
Fête des bénévoles, Fêtes des voisins,
Fête nationale, Fête de Noël, etc.). Ce comité s'associe à plusieurs bénévoles pour chacune des fêtes.

LES SERVICES D'URGENCE

Pour toute urgence (police, pompiers, ambulance), composez le 9-1-1.

La Sûreté du Québec veille à la protection des citoyens de l'île d'Orléans.

La Sûreté du Québec

939, route Prévost
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Téléphone : 418 828-4141
Site Web: www.sq.gouv.qc.ca/poste-mrc-de-l-ile-d-orleans

Le service incendies

La municipalité possède trois camions d'incendies.

Quatre casernes de pompiers desservent la population de l'île d'Orléans. Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans compte une vingtaine de pompiers volontaires sous la direction de M. Mario Goulet.

Le schéma de couverture de risques oblige des entraides automatiques, c'est-à-dire que les services incendies de plus d'une municipalité sont automatiquement appelés d'une intervention.

La municipalité a adopté un règlement pour gérer les feux extérieurs. Ainsi, tout résident qui désire faire un feu extérieur doit se procurer sans frais un permis auprès du service incendie.

Les feux extérieurs, lorsque réalisés dans un contenant en métal muni d'un couvercle pare-étincelles, n'ont pas besoin de permis.

De plus, aucune étincelle ou fumée ne devra déranger le voisinage.

N'oubliez surtout pas de vérifier vos détecteurs de fumée et de changer les piles 2 fois par année.

Permis de feu : Yvan Garneau

Caserne de pompiers : 6826, chemin Royal, cellulaire : 418 951-7671

LES SERVICES D'INSPECTION ET D'URBANISME

Au cours des années, le conseil a adopté un certain nombre de règlements qui concernent le zonage, la construction, le lotissement, etc. Vous pouvez les consulter au bureau municipal.

Chaque fois que vous désirez modifier ou ériger un bâtiment, vous devez obtenir un permis. La même règle s'applique en ce qui a trait aux clôtures, piscines, enseignes, ainsi que tous travaux relatifs à votre système d'alimentation en eau potable ou à votre installation septique. Votre demande doit être faite au bureau municipal. Celle-ci sera transmise à la MRC de L'Île-d'Orléans à qui les municipalités de l'île ont délégué la gestion de l'analyse et l'émission des permis.

L'île d'Orléans ayant été déclarée site patrimonial, le ministère de la Culture et des Communications requiert qu'une autorisation soit délivrée pour toute modification extérieure. Cette demande d'autorisation se fait au même moment que la demande du permis municipal.

La municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède de nombreux règlements qui ont pour but d'assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyens. Les employés au bureau municipal pourront vous renseigner à ce sujet.

Voici quelques règlements usuels:

- **Animaux:** Obligation de se procurer une licence pour les chiens le 1er mai de chaque année.

  Maximum 2 animaux de même espèce, à une même adresse. À l'extérieur, l'animal doit être retenu à l'intérieur de son terrain ou avec l'aide d'une laisse. Un animal hurlant ou aboyant constitue une nuisance.

Les licences sont renouvelées automatiquement et facturées sur le compte de taxes municipales.

GESTION DES EAUX USEES

La Municipalité gère un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cœur du village, soit du 6657, chemin Royal au 7165, chemin Royal. La construction et les frais d'entretien de ce réseau sont financés par une taxe de secteur. Les contribuables dont les résidences ne sont pas desservies ne paient donc que pour la portion relative aux immeubles publics à même la taxation foncière générale.

Pour les immeubles qui ne sont pas desservis par le réseau d'égout, chaque propriétaire a la responsabilité de mettre en place des installations septiques individuelles et de se conformer au règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

Ce règlement comporte entre autre l'obligation de vidanger la fosse septique de sa résidence aux deux ans et aux quatre ans s'il s'agit d'une résidence saisonnière. Afin d'assurer de meilleurs tarifs à ses citoyens, la municipalité a pris en charge la gestion de ces vidanges. Les fosses des résidences du secteur à l'Est du Parc maritime sont donc vidangées les années impaires et celles du secteur à l'Ouest les années paires. Il est de la responsabilité des propriétaires de rendre accessible leurs fosses lors de ces vidanges. Une lettre est envoyée à chaque propriétaire pour les informer des périodes de vidanges quelques semaines avant celles-ci.

Afin de préserver et d'assurer son efficacité, voici des exemples de produits qui ne devraient pas être jetés dans une installation septique (ni directement dans une fosse, ni par l'intermédiaire des toilettes ou des éviers) :

- Peintures;
- Produits toxiques ou inflammables;
- Cires à plancher, nettoyants à tapis;
- Produits pour déboucher les conduites;
- Chlores, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine;
- Médicaments;
- Produits d'entretien ménager en trop grande quantité (il est recommandé d'utiliser des produits ménagers écologiques);
- Litières à chat, sacs de thé, café moulu, coquilles d'œufs, charpies du filtre de la sécheuse et mégots de cigarettes;
- Journaux, essuie-tout, serviettes hygiéniques, couches et condoms;
- Huiles et graisses de cuisson et huiles pour le corps;
- Tissus et cheveux.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

La municipalité de Saint-Laurent ne possède pas de système d'aqueduc. Chaque résidence est donc dotée d'un puits individuel pour son alimentation en eau. Il est important de savoir que la potabilité d'une installation individuelle peut varier et ce même d'une maison voisine à l'autre. La potabilité peut également varier d'une période de l'année à l'autre. Malgré qu'elle puisse avoir une apparence claire et limpide et n'avoir aucune odeur ou saveur particulière, l'eau captée peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé, par exemple des microorganismes pathogènes (bactéries, virus ou protozoaires) et des nitrates-nitrites.

Un évènement de contamination peut survenir de façon sporadique, et seule l'analyse de l'eau peut le révéler. Ainsi, le Ministère de l'environnement vous recommande de faire réaliser l'analyse de votre eau par un laboratoire accrédité :

- au moins deux fois par année pour les paramètres microbiologiques, soit au printemps et à l'automne;
- au moins une fois pendant la période d'utilisation d'un puits pour les paramètres physico-chimiques qui sont liés aux caractéristiques du sol et qui varient peu.

De plus, vous devriez faire réaliser des analyses supplémentaires lorsque vous constatez des changements soudains du goût, de l'odeur ou de l'apparence de l'eau, ou que des modifications sont apportées au puits ou au sol environnant.

La chambre de commerce de l'île d'Orléans offre un service d'analyse d'eau. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter leur site Internet au www.chambredecommerce.io ou communiquez avec eux par téléphone au (418) 828-0880.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un calendrier des collectes vous est fourni annuellement par la MRC.

Ordures ménagères

La cueillette des ordures ménagères s'effectue en fonction du calendrier de collectes. Les bacs devront être disposés près de la voie publique la veille après 18 heures, en prenant soin de placer les roues du bac à l'opposé du chemin afin de faciliter la cueillette mécanisée. Les bacs à ordures sont obligatoires. Vous pouvez vous les procurer dans les commerces de la région.

Matières recyclables

Le ramassage des matières recyclables a lieu en fonction du calendrier de collecte. La même procédure s'applique. Les bacs bleus sont fournis par la MRC via la Municipalité.

Compostage

La municipalité encourage cette pratique domestique. Des formations et documents à cet effet sont offerts au besoin. Informez-vous au bureau municipal.

Monstres – peinture – piles

Les rebuts monstres : (meubles, matelas, tapis, etc.) sont ramassés deux fois par année, au printemps et à l'automne. Veuillez noter que les gros électroménagers, les rebuts de construction, les pneus, le matériel électronique, etc. ne sont pas ramassés lors de cette collecte. Les pneus font l'objet d'une cueillette spéciale une fois par année. Vous pouvez déposer vos restes de peinture aux quincailleries. Pour tout autre objet (vêtements, accessoires, livres, jouets, fluo compacts, etc.), consultez le Bottin du Réemploi disponible au bureau municipal ou sur le Web. Une journée spéciale est consacrée au Méga-recyclage et a lieu au printemps. Plus d'informations sont mentionnées dans le calendrier de la MRC et dans le journal Autour de l'Île.

Site Web: www.reduiremesdechets.com

Matériaux de construction, pierres, branches, etc.

Vous pouvez aller les porter à l'Écocentre Beauport 425, boulevard Raymond. Vous avez droit annuellement à 5 voyages de 3 mètres cubes sans frais. Téléphone: 418 641-6005.

Site Web: www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/matieres_residuelles/ecocentres.aspx

Gazon et feuilles mortes

Des cueillettes spéciales sont organisées. Consultez les journaux locaux (La Marée et le Journal Autour de l'île) et veuillez utiliser des sacs de papier. La municipalité encourage l'herbicyclage (action de laisser le gazon sur place lors de la tonte). Il est interdit de jeter des feuilles mortes ou n'importe quelle autre matière résiduelle sur la grève, au fleuve ou dans un autre cours d'eau (article 66 de la loi sur la qualité de l'environnement).

Couches réutilisables pour bébé – programme de subvention

La MRC de L'Île-d'Orléans offre un remboursement de 150$ à l'achat d'un ensemble de couches neuves réutilisables d'une valeur de 200$ et plus. Contactez la MRC pour les détails.

LES SERVICES DE LOISIRS

Le Terrain des loisirs

- une aire de jeux pour les enfants
- un bac de jeux libre
- un chalet des loisirs équipé de tables de ping-pong et de baby-foot
- une patinoire ;
- une piscine creusée chauffée;
- un terrain de sports mixtes;
- deux terrains de tennis;

Consultez le site internet de la Municipalité pour les heures d'ouverture de la piscine et de la patinoire.

7018, chemin Royal (près de l'Espace F.X.-Lachance)
Stationnement en face à l'église

La piste de ski de fond

Une piste de ski de fond de 12 km accessible par la route Prévost.

Stationnement au 637, route Prévost

Les cours

Plusieurs cours sont offerts tout au long de l'année pour plaire à tous les goûts. Ces cours sont annoncés dans le journal La Marée et dans le Journal Autour de l'Île chaque saison. Vous pouvez trouver la programmation de loisirs sur le site de la Municipalité.

La bibliothèque

Une équipe de bénévoles opère la bibliothèque David-Gosselin. L'abonnement est gratuit pour les résidents. Consultez le site de réseau biblio pour connaître l'horaire. Accès internet gratuit.

Programme *Une naissance, un livre* : Le conseil municipal tient à souligner de façon particulière l'arrivée d'un nouveau poupon dans la municipalité. Il sera offert une trousse d'accueil lorsque le parent ira inscrire son bébé de moins de 12 mois à la bibliothèque.

Inscription et information :

6822, chemin Royal
Téléphone : 418 828-2529
Télécopieur: 418 828-2170
Site Web: www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/saint-laurent

Les camps d'été

Durant la période estivale, des moniteurs et des monitrices d'expérience accueillent vos enfants au Camp Saint-François à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Depuis 2009, les résidents de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans bénéficient d'un tarif avantageux et d'un transport collectif, comme il n'y a pas de camp de jour municipal.

Inscription: Camp Saint-François
Téléphone: 418-204-1444
Site Web: www.campst-francois.com

Par ailleurs, la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a une entente de partenariat avec la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour son camp de jour.

Un service de transport par autobus permet aux jeunes de se rendre au camp Saint-François.

LES MÉDIAS LOCAUX

La Marée

Le journal municipal, La Marée, est publié quatre fois par année, en mars, juin, août et décembre. Les dates de tombée sont le 1er du mois et la Marée est publié le 15.

Téléphone : 418 828-2322 poste 2
Courriel : admin@saintlaurentio.com

Autour de l'île

Parution mensuelle

Téléphone : 418 828-0330
Courriel : info@autourdelile.com

La Télévision d'ici

Vous pouvez regarder la Télévision d'ici au canal 9 pour les abonnés de Vidéotron.

Téléphone : 418 827-2169
Site Web : www.teledici.com

ÉGLISE

La paroisse de la Sainte-Famille d'Orléans comprend l'ensemble des églises catholiques de l'île d'Orléans :

Information

Fabrique de Sainte-Famille d'Orléans
Téléphone : 418 828-2551

Pour vous procurer le feuillet paroissial : à l'église, à la Caisse Desjardins, dans les épiceries locales.

Chorale

Claude Goulet, directeur musical
Téléphone : 418 991-0607

PLUMOBILE

Un service de transport collectif et adapté est offert entre la Côte-de-Beaupré, l'île d'Orléans et Québec. Plusieurs départs et retours sont disponibles pour vous véhiculer lors de déplacements pour vos loisirs, vos rendez-vous médicaux, pour les études ou le travail. Ce service a été conçu pour le transport adapté, mais les places sont aussi disponibles pour le transport collectif. Il est important de toujours effectuer votre réservation avant 15 heures la veille de votre départ**.** Arrêts face au complexe municipal et près de l'église.

Téléphone : 418 827-8484 ou 1 866 824-1433
Site Web: www.plumobile.ca

ÉCOLES

Les trois écoles primaires de l'île d'Orléans sont régies par la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Centre administratif

643, avenue du Cénacle à Beauport
Téléphone : 418 666-4666

École de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

6981, chemin Royal à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
Téléphone : 418 821-8090
Site Web: www.csdps.qc.ca

Lors des récréations, les élèves jouissent d'une grande cour donnant directement sur le fleuve.

LES AUTRES SERVICES

Organisme ou service	Coordonnées
Association bénévole de l'Île d'Orléans	T : 418 828-1586 Site : www.abiorleans.ca
Caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans	1185, chemin Royal Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans T : 418 828-1501
Centre de la petite enfance les Lucioles	T : 418 828-9058
Centre médical Prévost	T : 418 828-2213
Cercle des Fermières	Diane Paradis 418 828-0521
Chambre de commerce de l'île d'Orléans	T : 418 828-0880 Site : www.chambredecommerce.io
CLSC de L'Île-d'Orléans	T : 418 828-2241
Club Optimiste de l'île d'Orléans	Michel Dionne T: 418 828-9058
Familiprix Danièle Ouellet et Pierre Perrault	1015, route Prévost T : 418 828-2215
Guichet automatique Desjardins	6822, chemin Royal
Maison des jeunes de l'île d'Orléans	Saint-Jean - T : 418 829-3606 Saint-Pierre - T : 418 828-1875
MRC de L'Île-d'Orléans	2479 chemin Royal, Sainte-Famille T : 418 829-1011 Site : www.mrc.iledorleans.com
Postes Canada Saint-Laurent	7067 chemin Royal T: 418-828-2456
Sentier de motoneiges, Club des Sorciers	T : 418 828-2916

LE CLUB NAUTIQUE

Le club nautique de l'île d'Orléans est situé à proximité de l'église et offre 129 places à quai. Tous les services d'un havre moderne y sont disponibles.

Le bassin est protégé par un brise-lames en amont et un quai public en aval. Le phare de Saint-Laurent se dresse à l'extrémité du quai sur la rampe d'embarquement.

denys Maheu, maître de port.

Information et réservation

Club nautique de l'Île d'Orléans. 6995, chemin Royal
Téléphone : 418 828-9447
Site Web: www.cnio.ca

LE CENTRE D'ART DE SAINT-LAURENT

Cette galerie d'art regroupe une quarantaine d'artistes œuvrant dans différentes disciplines. À la boutique, vous observerez les artistes travaillant sur place et admirerez le choix de peintures, sculptures, bijoux et autres œuvres d'art.

Téléphone : 418-828-2161
Site Web : www.centredartstlaurent.wixsite.com/centredartstlaurent

LE PARC MARITIME

Le chantier maritime de Saint-Laurent représentait jadis autant le gagne-pain que la fierté des Orléanais. Après sa fermeture, toute la machinerie fut vendue et les bâtiments démantelés. Quelques décennies plus tard, la municipalité, avec l'aide du Ministère de la Culture et des Communications, l'acquérait et l'aménageait en parc d'interprétation maritime. Vous y découvrirez un des plus magnifiques endroits de l'île.

Jeux de palets (shuffleboard), pétanque et aire de pique-nique sont disponibles.

Le *Circuit vitalité* est un circuit d'entraînement utilisant les obstacles naturels et les installations présentes sur place. Le circuit consiste en une série d'exercices qui stimulent l'activité cardiovasculaire, la musculation et la souplesse. Les exercices à effectuer sont détaillés sur des panneaux disposés sur les structures ou à côté de l'obstacle naturel choisi, que ce soit des escaliers, un banc, des roches ou une lisse.

Le Parc Maritime offre une panoplie d'activités du printemps jusqu'à la fin de l'automne pour les citoyens de Saint-Laurent. Journées culturelles, soirées cinéma, la Fête de la citrouille, expositions temporaires… tout pour plaire aux gens de tous âges! De plus, Le Parc Maritime fait partie de la Route bleue. L'activité de kayak y est à l'honneur.

Accès gratuit pour les résidents, coût minime pour les visiteurs.

120, chemin de la Chalouperie
Téléphone : 418 828-9672
Site Web: www.parcmaritime.ca

Photographies

Couverture : Autour de l'île – Sylvain Delisle

Page 4 : Autour de l'île – Sylvain Delisle

Page 6 : https://www.flickr.com/photos/sunshinecity/985725985

Page 7 : Autour de l'île – Sylvain Delisle

Page 8 : https://www.flickr.com/photos/dave_see/

Page 12 : https://www.flickr.com/photos/criminalintent

Page 13 : Camp Saint-François

Page 15 : Autour de l'île – Sylvain Delisle

Page 17 : Autour de l'île – Sylvain Delisle

Page 18 : Parc maritime de Saint-Laurent

Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
6822, chemin Royal
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (Qc) G0A 3Z0
Téléphone: (418) 828-2322
Site : www.saintlaurentio.com